

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST NAZAIRE - 4402 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/12/2024 - 10020 - 2007 B 50189 - 453 130 460 - A.J.Y.

A.J.Y.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 486.750 Euros
Siège social : PREFAILLES (44770)
104 Chemin des Terres Blanches
RCS SAINT NAZAIRE 453 130 460

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
PROPOSEE ET ADOPTEE**

-
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2024**

-
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de – 352.821 Euros, de la manière suivante :

- Imputation de la totalité de la perte, soit la somme de – 352.821 Euros, sur le poste « Autres Réserves ».

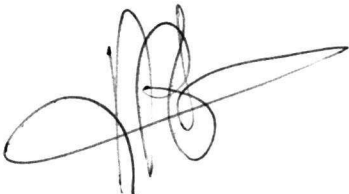
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à la somme de 1.254.449 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que la Société n'a distribué aucun dividende, au titre des trois derniers exercices.

Nous vous rappelons toutefois que depuis la clôture de l'exercice et aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2024, un dividende de 200.000 Euros prélevé sur le poste « Autres Réserves » a été distribué aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président Monsieur Patrick BLOQUET


**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

SAS AJY
HOLDING
104 RUE DES TERRES BLANCHES
A L'ATT. DE M. BLOQUET

44770 PREFAILLES
Exercice du 01/06/2023 au 31/05/2024



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL EXPERTISE ST BREVIN
7 BD PADIOLEAU
IMMEUBLE LE NAUTILUS BP 1017
44250 ST BREVIN LES PINS
0240274757

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2024

Désignation de l'entreprise : SAS AJY		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
104 RUE DES TERRES BLANCHES A L'ATT. DE M. BLOQUET		44770 PREFAILLES	
Numéro SIRET* 45313046000026		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/05/2024	
		31/05/2023	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I Frais d'établissement *		AB	
A N Frais de développement*		CX	
C C Concessions, brevets et droits similar		AF	
T Fonds commercial (1)		AH	
I R Autres immobilisations incorporelles		AJ	
F P Avances et ac. sur immob. incorp.		AL	
Terrains		AN	
I C Constructions		AP	
M Installat° tech., matériel et outillage ind		AR	
M R Autres immobilisations corporelles		AT	
P Immobilisations en cours		AV	
B Avances et acomptes		AX	
I Participations évaluées (mise en équ.)		CS	
L F Autres participations		CU	
I I Créances rattachées à des participat°		BB	
S N Autres titres immobilisés		BD	
E Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
A S Matières 1ères, approvisionnements		BL	
C T En cours de production de biens		BN	
T En cours de production de services		BP	
C Produits intermédiaires et finis		BR	
C K Marchandises		BT	
I S Avances et ac. versés sur cdes		BV	
R C Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
C R Autres créances (3)		BZ	
U E Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
L D VMP(dt act° propres)		CD	
I Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
G Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
U Primes de remboursement des obl. (V)		CM	
L Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	
Clause de rés. de prop. :		Immobilsations :	
		Stocks :	
		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2024

Désignation de l'entreprise : SAS AJY		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 486 750)	DA	486 750	486 750
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	48 675	48 675
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
Capitaux propres	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	1 071 845	1 081 369
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-352 821	-9 525
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 254 449	1 607 270
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	3 404	5 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 095	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 563	5 686
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	6 061	11 460
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 260 510	1 618 729
	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
Renvois	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 061	23 432
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/05/2024	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS AJY					Néant	

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col 2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS AJY		Néant							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	7 958	PF		PG		PH	7 958	
TOTAL I	RK	7 958	RM		RN		RO	7 958	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct* - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY		
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ		QA		QB		QC		
Autres - Installations générales, agencements et aménagements	QD		QE		QF		QG		
immob. - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 636	QM	357	QN		QO	3 993	
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	3 636	QV	357	QW		QX	3 993	
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	11 594	OP	357	OQ		OR	11 951	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
C Inst. gales. agent & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
R Mat. bur. & inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
P Emb. récup. div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO		
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR	